



AVIS DE COURSE

NATIONAL MARAUDEUR 2026

Du Samedi 23 mai 2026 au Lundi 25 mai 2026

Grade 4

Grimaudière, 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Organisé par

L'Association Nautique de la Chapelle sur Erdre

En collaboration avec

L'Association Sportive des propriétaires de Maraudeur.

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre

remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 - les règles de la classe MARAUDEUR

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet <https://www.asmaraudeur.com/tableau-officiel-national2026> et sur le tableau d'affichage officiel au plus tard le 21 mai 2026

- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante : <https://www.asmaraudeur.com/tableau-officiel-national2026>

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, appartenant à la classe MARAUDEUR
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

Le skipper de chaque bateau devra être à jour de cotisation à l'AS Maraudeur au plus tard à la pré-inscription du bateau.

- 4.1.1 La régata est ouverte aux bateaux naviguant :

– en configuration solitaire (un seul concurrent à bord),
– ou en configuration double (deux concurrents à bord).

Aucun autre nombre d'équipiers n'est autorisé.

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent, être en possession:
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne accessible sur le site internet de l'AS MARAUDEUR via le lien suivant : <https://www.asmaraudeur.com/tableau-officiel-national2026>
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions indiquées au paragraphe 5.1

5 DROITS A PAYER

- 5.1 (i) Montant des frais d'inscription par bateau :

Jusqu'au 10 MAI 2026	A partir du 11 MAI 2026
65 €	85 €

(ii) Les droits à payer pour chaque bateau comprennent : l'inscription, la participation au championnat, la place au ponton, les mises à l'eau, l'accès aux infrastructures du club, l'apéritif d'natatoire du samedi soir, le repas convivial du lundi midi, une dotation, le stationnement de la remorque et du véhicule, la remise des prix.

(iii) Modes de règlement :

L'inscription se faisant uniquement en ligne, les paiements doivent se faire en ligne par carte bancaire.

Cependant, les équipages ne disposant pas de carte bancaire ou souhaitant régler d'une autre manière, doivent se signaler par email à l'adresse mail : contact.asmaraudeur@gmail.com afin de procéder au règlement et à l'inscription d'une autre manière.

5.2 Tarif des repas et paniers pique-nique :

	Date	Prix
Panier pique-nique (déjeuner) (à réserver à l'inscription)	Dimanche 24 mai	8€ unitaire
Repas des équipages (à réserver à l'inscription)	Dimanche 24 mai	25€ /personne

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux pourront être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

- 8.1

Date	De	À	Détails
Vendredi 22 mai	14h00	22h00	Accueil
	14h00	19h00	Mises à l'eau
		20h00	Auberge espagnole (club house et barbecues à disposition)
Samedi 23 mai	7h00	12h00	Accueil et mises à l'eau
	10h00	12h00	Confirmation des inscriptions
	-	13h15	Briefing coureurs
	-	14h00	Courses 1 ^{er} avertissement
	-	18h00	Assemblée générale de l'AS Maraudeur
	-	~ 19h30	Apéritif dînatoire offert par l'AS
Dimanche 24 mai	-	9h30	Briefing coureurs
	-	10h00	Courses 1 ^{er} avertissement *
	-	19h30	Repas des équipages
Lundi 25 mai	-	10h00	Courses 1 ^{er} avertissement
	-	13h00	Fin des courses
	-	Après les courses	Repas convivial (suppléments de l'apéritif dînatoire et du repas des équipages à agréments de toutes vos spécialités !)
	-	Après les courses	Remise des prix

* La journée du dimanche comportera un raid avec escale vers Sucé-sur Erdre. Une manche aller, pause pique nique sur le port de Sucé sur Erdre, manche retour, puis quelques manches devant le club pour conclure la journée en fonction du temps.

8.2 Contrôles de l'équipement et jauge :

Des contrôles de jauge et d'équipement pourront être effectués le vendredi 22 mai, de 14h00 à 19h00 et le samedi 23 mai, de 8h00 à 13h00.

Aucun bateau ne pourra être mis à l'eau sans en avoir reçu l'autorisation de la part d'un des membre de l'AO.

8.3 Jours de course :

Date	Programme	Nb de courses prévues
Samedi 23 mai	Courses	4 courses
<i>Dimanche 24 mai</i>	Courses	4 courses
<i>Lundi 25 mai</i>	Courses	4 courses

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
Maraudeur	4	6

Une ou plusieurs course supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de courses maximum par jour.

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 23 mai	14h00
Dimanche 24 mai	10h00
Lundi 25 mai	10h00

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du Samedi 25 mai, 12h00

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 La présence de l'équipement suivant, défini par l'arrêté du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures. pourra faire l'objet de contrôles :

- Équipements individuels de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée)
- Dispositif d'assèchement (fixe ou mobile).
- Un dispositif de remorquage et d'amarrage (avec au moins un point d'amarrage et une amarre pour assurer ces 2 fonctions).
- Une ligne de mouillage appropriée.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours sont consultables dans l'Annexe C et seront distribués à chaque équipage avant la régata. Les parcours à effectuer seront construits ou de type raid.

- Les parcours construits sont numérotés de 1 à 13
- Les parcours raids sont identifiés par des lettres

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe MARAUDEUR, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

Egalités :

a) Les scores du raid départagent les égalités entre les bateaux, s'il y en a.

b) Si le raid ne peut départager les égalités, l'Annexe A8 s'applique.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF

15.2

- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.


Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

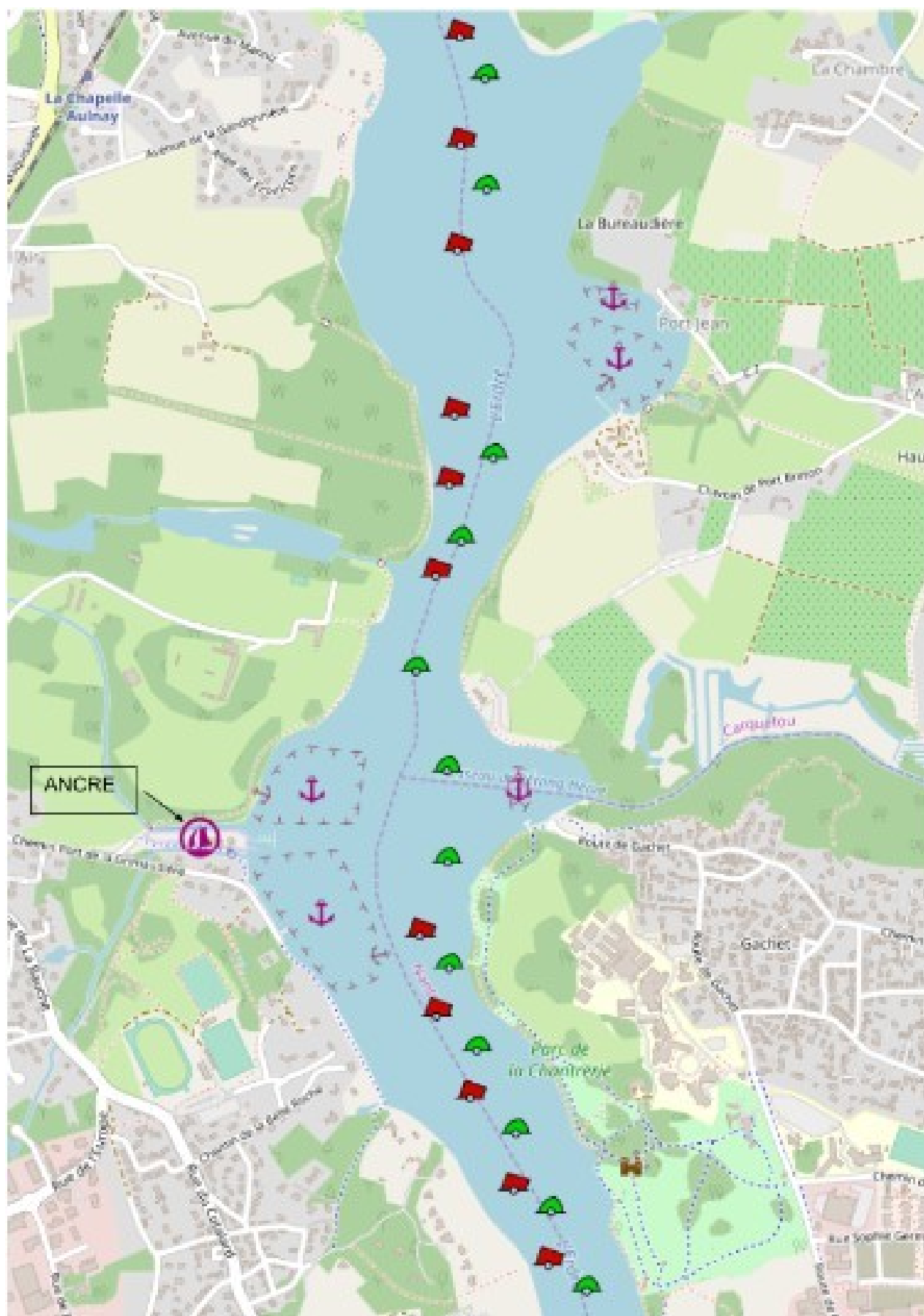
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 PRIX**
Les prix seront distribués comme suit :
- L'équipage vainqueur recevra le trophée du National Maraudeur, une demie-coque. Le trophée sera remis en jeu au National suivant.
- Les trois premiers équipages recevront une coupe ou un trophée.
- L'ensemble des participant recevra un prix pour récompenser sa participation.
- 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
- Pour plus d'informations, contacter l'AS Maraudeur à l'adresse mail suivante : CONTACT.ASMARAUDEUR@GMAIL.COM ou Kenaël BOUTIN par téléphone au numéro suivant : 06 11 26 74 27.
- Hébergements à proximité :
 - Creps des Pays de la Loire : <https://www.creps-pdl.sports.gouv.fr/>
 - Westotel Nantes Atlantique : <https://www.westotel.com/westotel/nantes-atlantique/>
 - B&B HOTEL Nantes Parc Expos La Chapelle : <https://www.hotel-bb.com/fr/hotel/nantes-parc-expos-la-chapelle>
 - Résidence Cap West : https://www.capwestresidence.fr/residence?cap-west=la-chapelle-sur-erdre-europe&gad_source=1&gad_campaignid=20888468567
 - Office de Tourisme Erdre Canal Forêt, plus d'options sur : <https://www.erdre canalforet.fr/>

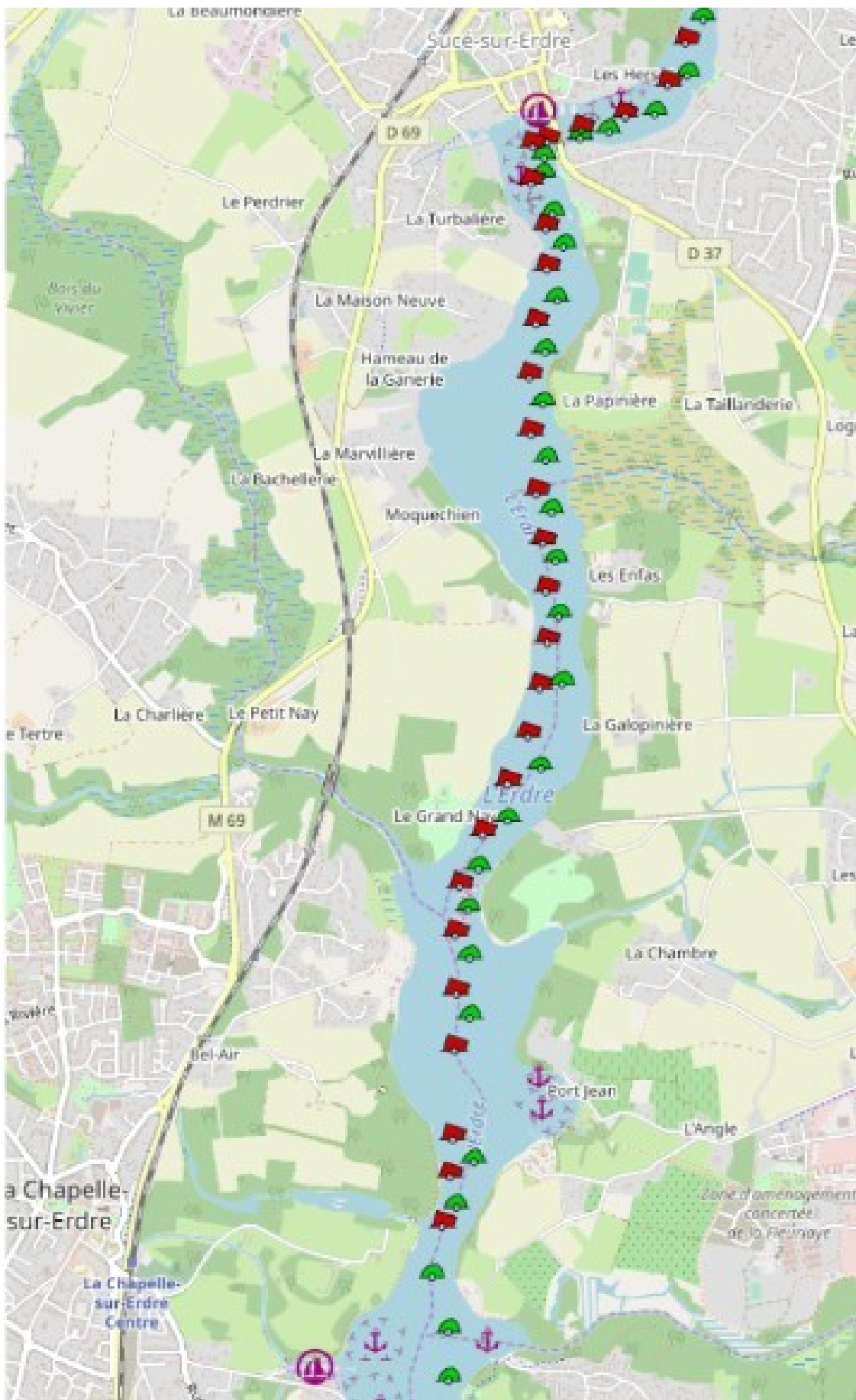
ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



- ① Portail d'entrée du club de l'ANCRE
 - ② Zone de stockage des remorques
 - ③ Zone de stationnement (Camping cars/vans)
 - ④ Club house
 - ⑤ Zone de camping (tentes/vans), espace de pelouse arboré
 - ⑥ Cale de mise à l'eau
 - ⑦ Pontons
-  Zone d'arrivée et de matage

ANNEXE B : ZONE DE COURSE





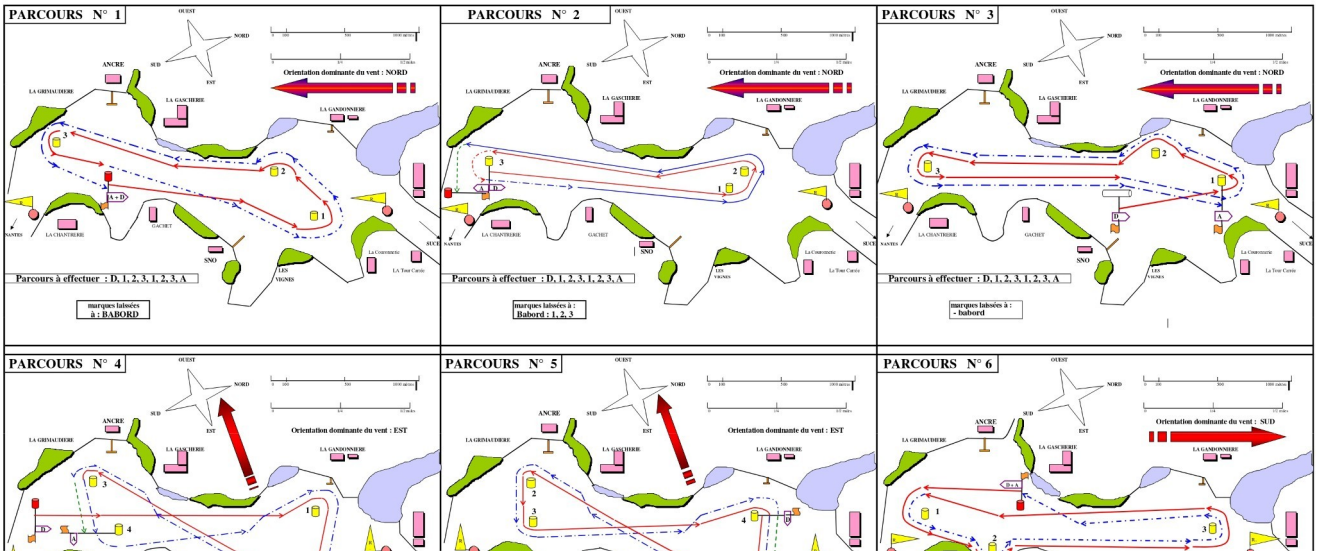


PARCOURS TYPES N° 1 à 6

ANNEXE PARCOURS



EDITION DE : Janvier 2020



PARCOURS TYPES N° 7 à 12

ANNEXE PARCOURS



EDITION DE : Janvier 2020

